

Le rapport de Kigali sur le rôle de la France : Paris a « rendu possible le génocide »

Marie-France Cros

La Libre Belgique, 19 avril 2021

Kigali publie ce lundi son rapport sur le rôle de la France au Rwanda avant, pendant et après le génocide des Tutsis (un million de morts) en 1994, près d'un mois après que Paris ait publié le sien. Le rapport rwandais, très posé, a été établi par un cabinet d'avocats basé à Washington. Il détaille le rôle de la France et son appui au gouvernement Habyarimana d'abord, celui des génocidaires ensuite. Il conclut que l'Etat français a « une lourde responsabilité pour avoir rendu possible un génocide prévisible ».

Le texte a été établi par le cabinet Levy Firestone Muse, qui en avait été chargé par le gouvernement rwandais en 2017 et qui a travaillé avec trois cabinets rwandais, sous la responsabilité de l'Américain Robert F. Muse. Selon ce dernier, ce travail « *s'appuie sur de nombreuses sources documentaires primaires et secondaires, notamment des transcriptions ; des rapports et des études réalisées par des Etats, des ONG et des universitaires ; des télégrammes diplomatiques ; des documentaires et des vidéos ; des articles de*

presse contemporains (NDLR : aux faits) et d'autres ressources du même type. Nous avons rencontré des centaines de personnes et entendu plus de 250 témoins ». « *A aucun moment l'Etat rwandais ne nous a imposé de restrictions ».*

Le texte, gros de près de 600 pages, salue le travail de la Commission d'historiens français Duclert qui, à la demande du président Emmanuel Macron, avait rendu son propre rapport après deux ans de travail le 26 mars dernier ; un signe « *encourageant* », selon Robert Muse. S'il n'apporte pas de révélation fracassante par rapport à elle, le texte américain souligne cependant que la Commission Duclert, « *tout en parlant de responsabilités lourdes et accablantes* » de l'Etat français « *ne précise pas ce dont il est responsable* ». Le rapport Muse, lui, juge que Paris a « *une lourde responsabilité pour avoir rendu possible un génocide prévisible* », au sujet duquel l'Etat avait reçu des avertissements de ses propres services, avertissements dont il n'a pas tenu compte.

Chronologiquement

Les actes et déclarations de l'Etat français sont suivis chronologiquement. Les auteurs du rapport montrent que, depuis le 1^{er} octobre 1990, quand le FPR (Front patriotique rwandais, aujourd'hui au pouvoir) – formé alors essentiellement d'enfants d'exilés tutsis en Ouganda auquel le régime Habyarimana refusait le retour au pays – a attaqué le Rwanda, la France a défendu son allié, le président hutu Juvénal Habyarimana. Même lorsque ce dernier a d'abord recouru à des massacres ethniques contre les Tutsis ; même lorsque les extrémistes hutus ont déclenché le génocide ; même lorsque les extrémistes hutus et l'armée rwandaise ont perdu la guerre contre le FPR et ont pris la fuite ; même lorsque, poussés par Paris, ils ont gagné le Zaïre (ancien nom de la RDCongo), où leur présence a eu des effets catastrophiques jusqu'à aujourd'hui.

Le rapport montre que Paris voyait le Rwanda comme un des seuls pays francophones en Afrique de l'Est anglophone et pouvant donc « *contribuer efficacement au développement de l'influence française* » dans la région. Le 17 octobre 1990, en conseil des ministres, le président Mitterrand souligne qu'intervenir au Rwanda est l'occasion d'y remplacer la Belgique, bien plus réticente que la France à appuyer Kigali contre les exilés rwandais. En outre, cette intervention prétend rassurer les pays du « *pré carré* » français en Afrique sur la fermeté de l'appui de Paris à ses alliés.

Paris lutte contre le FPR, pas contre les génocidaires

Rien ne fera dévier le président Mitterrand et son équipe de leur vision : ceux qu'il faut abattre, c'est le FPR, pas les auteurs du génocide. L'appui à Kigali est inconditionnel, même « *lorsque des preuves sont apparues, début 1994, que les FAR (NDLR : l'armée d'Habyarimana) armaient et formaient les milices de jeunes Interahamwés (NDLR : milices extrémistes hutues) en préparation d'une reprise des hostilités contre le FPR et d'un éventuel massacre des Tutsis* ». Et quand le génocide a commencé, les « *proches du président Mitterrand – le général Quesnot, Bruno Delaye et le général Jean-Pierre Huchon, chef de la mission militaire de coopération, ont continué à décrire le FPR, seule force luttant pour mettre fin au génocide, davantage comme une menace pour la paix et la stabilité au Rwanda que les génocidaires eux-mêmes* ».

Quand le gouvernement, l'armée et les milices génocidaires sont militairement vaincues par le FPR, François Mitterrand donne l'ordre à ses soldats au Rwanda d'établir au sud-ouest du pays une zone Turquoise « *humanitaire* », « *devenue un refuge pour les génocidaires* », souligne le rapport Muse. « *Dans cette zone, l'armée française n'a ni confisqué systématiquement leurs armes, ni détenu les génocidaires malgré les preuves de leurs crimes* » et leur ont permis de fuir au Zaïre voisin. « *Au Zaïre, les officiers de l'Opération Turquoise ont rencontré des génocidaires et leur ont donné des conseils pour reconstituer leurs forces et reconquérir le pays.*

Par ailleurs, des preuves indiquent que des officiers français ont secrètement acheminé des armes aux anciens des FAR au Zaïre ».

l'Etat français a été un collaborateur indispensable dans l'établissement d'institutions qui deviendraient des instruments du génocide ».

L'engagement néocolonial de Mitterrand

Pour le rapport Muse, « *bien que la responsabilité du génocide soit in fine celle des génocidaires (...), l'Etat français a aidé à mettre en place et à consolider les institutions rwandaises (NDLR : notamment les unités d'élite de l'armée) qui, aux mains de ces chefs génocidaires, sont devenues des instruments du génocide* ». L'aide militaire française à l'armée rwandaise « *était tellement importante qu'elle a contribué, au minimum indirectement, à la formation, par les FAR, des milices* » qui furent le fer de lance du génocide.

« *L'arrogance de l'engagement néocolonial du président Mitterrand au Rwanda s'est exprimée par la promotion des intérêts géopolitiques de l'Etat français en se moquant des conséquences que cela pouvait avoir pour les Tutsis du Rwanda* ». Ce soutien indéfectible, juge le rapport Muse, envoyait aux extrémistes le message « *qu'ils pourraient faire ce que bon leur semblait, en toute impunité* ».

Le rapport précise n'avoir « *rencontré aucune preuve que les responsables et le personnel français ont participé aux meurtres de Tutsis durant cette période. Pour autant, force est de constater que seul l'Etat français a apporté un soutien indéfectible à ses alliés rwandais, alors même que leurs intentions génocidaires étaient devenues patentes, et seul*

Le camouflage de ses responsabilités par l'Etat français

Outre cet exposé, le rapport Muse s'attache à un versant de l'affaire totalement négligé par la Commission Duclert : l'« *opération de camouflage* », par l'Etat français, de sa responsabilité dans l'accomplissement du génocide, depuis 1994 jusqu'à aujourd'hui. Paris n'a jamais donné suite aux demandes de Kigali (datées du 29-12-2019, 10-07-2020 et 27-01-2021) pour obtenir des documents établissant les faits. On sait que la Commission Duclert elle-même s'est vu refuser l'accès à certaines archives. Pour le rapport Muse, « *devant les réticences de l'Etat français, on ne peut tirer que des conclusions défavorables* », même si « *une grande partie de l'histoire peut d'ores et déjà être connue* ».

Le rapport note que dès la fin du génocide, « *le président Mitterrand a commencé à présenter l'histoire récente de manière à diaboliser le FPR et à déformer le rôle de l'Etat français* », notamment en parlant de deux génocides. « *C'était faux. L'usage trompeur du pluriel préfigurait le déplacement des responsabilités à venir et était le reflet d'une histoire révisionniste qui serait reprise et amplifiée par beaucoup de génocidaires* ».

Accusation sans preuve et fausse proclamation

Ainsi, dès l'attentat du 6 avril 1994 qui sert de déclencheur au génocide, « *sans preuve, le président Mitterrand et ses plus proches conseillers à l'Elysée ont immédiatement accusé le FPR* » et continueront à le faire jusqu'il y a peu, « *alors même que des télégrammes ayant fuité publiquement suggéraient que la DGSE (NDLR : service de renseignement extérieur français) avait pointé la responsabilité du colonel Laurent Serubuga (...) et celle du colonel Théoneste Bagosora* », deux personnalités extrémistes du régime Habyarimana. La longue enquête du juge Brugière confortant la thèse de l'attentat perpétré par le FPR sera finalement classée sans suite.

Ainsi encore, la Mission d'information parlementaire française de 1998 – qui ne sera pas autorisée à convoquer des témoins – parle de simples « *erreurs de jugement* » et son rapporteur, Paul Quilès, ex-ministre de la Défense socialiste de Mitterrand, s'écrie « *la France est blanchie* » ; une conclusion, analyse le rapport Muse, « *totalement déconnectée des faits qui, dans bien des cas, figuraient dans le rapport* » parlementaire.

Documents détruits

Si « *les efforts récents de promouvoir la transparence, grâce à la Commission Duclert, sont encourageants* », celle-ci s'est cependant

vu refuser l'accès à certaines archives – notamment celles de la Mission parlementaire de 1998 et celles du cabinet militaire du Premier ministre. Le rapport Muse note en outre que « *d'autres archives encore ont disparu ou n'ont jamais été consignées. Les conseillers militaires de l'Etat-major particulier du président Mitterrand (EMP), dont l'amiral Lanxade, le général Quesnot et Jean-Pierre Huchon, ont laissé peu de traces. Ceci n'est guère surprenant car, parmi les quelques directives à l'intention de l'EMP que la commission a trouvées dans les archives de ses destinataires, certaines ordonnaient qu'elles soient détruites après lecture* ».

Le rapport Muse note aussi que lorsque débute le génocide, Paris fait évacuer non les Tutsis visés mais l'« *extrémiste et Première dame* » Agathe Habyarimana ; celle-ci est autorisée à rester en France jusqu'à aujourd'hui, malgré le rejet de sa demande d'asile par l'administration française, qui l'a estimée responsable de « *la planification de massacres des Tutsis dès le mois d'octobre 1990* ». Il rappelle que la France accueille de nombreux génocidaires présumés et n'a « *engagé de poursuites pénales qu'à l'encontre d'une poignée* » d'entre eux. Enfin, le texte souligne que « *l'Etat français n'a toujours pas reconnu son rôle et ne s'en est toujours pas officiellement excusé* ».

Le gouvernement du Rwanda publiera le rapport sur gov.rw dans la soirée du lundi 19 avril 2021, après un exposé au Conseil des ministres par les auteurs du rapport.